



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES DE
MATÉRIELS ESPACES-VERTS, PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ JARDINS LOISIRS 77**

**DÉCISION N° DM-24-203
EN DATE DU 27 JUIN 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 29 janvier 2024, concernant le marché de fournitures techniques et matériaux de construction pour la Ville de Vincennes, des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n°6, celui-ci a été déclaré infructueux ;

CONSIDÉRANT la décision de lancer un marché sans publicité ni mise en concurrence selon l'article R.2122-2, du Code de la Commande Publique, le 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société JARDINS LOISIRS 77, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères fixés ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société JARDINS LOISIRS 77, sise 3, rue de la Butte du Moulin – 77090 COLLEGIEN, représentée par Monsieur Stéphane DELIA, le marché de fournitures de matériels espaces-verts.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commandes sans minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240627-lmc1H12152H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/06/2024
Date de Publication : 27/06/2024

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240627-lmc1H12152H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/06/2024
Date de Publication : 27/06/2024